 <p>AR Prefecture</p> <p>016-200079069-20240320-20240204-BF Reçu le 29/03/2024</p>	<p style="text-align: center;"><i>Sy. BTB</i></p> <p style="text-align: center;">Syndicat Bandiat Tardoire Bonnieure</p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>SYBTB</b></p> <p style="text-align: center;">SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE</p>	

**Le 20 mars 2024 à 18h00, en la salle communale de Rivières se sont réunis les membres du Conseil Syndical, sous la présidence de Mr DECHANDON Daniel, convoqués le 13 mars 2024.**

<p>Date de la convocation : 13/03/2024 Nombre de délégués titulaires : 37 Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 27 Pouvoirs : 1</p>	<p><b>OBJET</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>BUDGET PREVISIONNEL 2024</li> </ul>
---	--

CDC Charente Limousine : Mr DUMAS Jean Luc ; Mr LEONARD Jean Pierre ; Mme MONToux Béatrice ; Mr MAES Xavier ; Mr MARJOLET Jean Louis ; Mr PALARD Philippe ; Mr POINT Pascal ; Mr TRIMOULINARD Jean Claude ;

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette ; Mr VIROULAUD Philippe

CDC Grand Angoulême : Mr HUREAU Thierry ; Mme GROSMAN Carole

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Mr BARDOULAT Pierre ; Mr CARETTE Pierre ; Mme COMBEAU Daniëlle ; Mr DANIEL Thierry ; Mr DECHANDON Daniel ; Mr FERSING Jacques ; Mr JOUASSIN Emmanuel ; Mme MICHENAUD Françoise ; Mr MORISSET Bernard ; Mme PRECIGOUT Brigitte ; Mr RABARDY David ; Mr ROUSSEAU Jacky ;

**Étaient présents - Suppléants** : Mr BOOCKENGOOGHE Alain ; Mme TEXIER Annie

**Étaient absent(s) excusé(s)** : Mr PUYMERAIL Aurélien ; Mr SAVY Benoit ; Mr ROBIN Rémi ; Mme DULAIS Nathalie ; Mr AZEN Bernard ; Mr BORIE Patrick ; Mr GENINI Didier ; Mr LAURIN Jacky ; Mr MANDIN Laurent ; Mr SEGUIN Philippe ; Mr VANACKERE Stéphane ; Mr JOSEPH Alain ; Mr RICHARD Christophe

**Pouvoirs attribués** : Mr RICHARD Christophe à Mr POINT Pascal

**Invités** : Mme MOREAU -Trésor Public de La Rochefoucauld en Angoumois.

**Présents Sy BTB :**

Mr ROJO-DIAZ Emmanuel – Directeur des services  
Mme CAILLAUD Nadia – Secrétaire comptable  
Mr VIAL Quentin – Technicien rivière

Mme DROIT Emilie – Secrétaire administrative

~~Secrétaire de séance : Mme COMBEAU Danielle~~

AR Prefecture

Exposé 179069-20240320-20240204-BF

Recu le: 29/03/2024

Le Président informe le conseil syndical que les principaux éléments du Budget Prévisionnel ont été présentés et discutés lors de la séance du 28 février 2024, lors du débat d'orientation budgétaire, prévu au Code Général de La Fonction Publique.

La procédure d'aujourd'hui sera la détermination des prévisions en recettes et en dépenses pour le fonctionnement et l'investissement.

Les délégués sont invités à se reporter au document de présentation budgétaire leur ayant été remis.

Il est proposé aux Conseil Syndical de délibérer sur le budget prévisionnel 2024 du Sy BTB.

### Résolution :

Au vu des différents éléments présentés, les membres du conseil syndical, après délibération, ont décidé à l'unanimité :

- D'approuver le budget prévisionnel 2024. Dont le document sera annexé à la présente délibération.
- D'ajouter la mise en place d'un taux de fongibilité de 7% en section de fonctionnement et de 7% en section d'investissement.

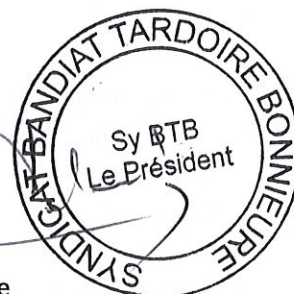
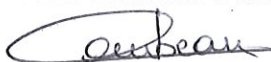
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Sy BTB

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 29/3/2024 et de la publication le 02-04-2024

Fait à : Rivières  
Le : 20/043/2024

Mr DECHANDON Daniel  
Président

La secrétaire de séance  
Mme COMBEAU Danielle



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site :

[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)